

Assemblée générale du 25 avril 2009

Le 25 avril 2009, à 9 heures, Monsieur le président André Bert a ouvert la vingt-troisième assemblée générale de l'Institut. À cette occasion, outre des personnalités du monde économique et du monde judiciaire, les membres s'étaient déplacés en nombre à l'Auditorium 2000 du Parc des Expositions de Bruxelles, au Heysel. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de cette assemblée.

Le bureau

Le bureau était composé de : Monsieur André Bert, président, Mademoiselle Micheline Claes, vice-présidente, Madame Christine Cloquet, secrétaire-trésorière, et Monsieur Jos De Blay, secrétaire, assistés de Monsieur Éric Steghers, directeur général.

Désignation des scrutateurs

L'assemblée générale des membres procède à la désignation des scrutateurs.

Élection des commissaires

L'assemblée générale des membres procède à l'élection des commissaires.

Intervention d'un membre

Monsieur Émile Van Keerberghen, expert-comptable n° 675 1ABN 45, intervient pour contester les modalités d'élection des commissaires. Le président Bert lui rappelle la procédure légale et reçoit l'approbation de l'assemblée générale à ce propos.

Allocution de Monsieur André Bert, président

Dressant un bilan de l'année écoulée, le président Bert commence par évoquer l'effondrement international sans précédent des systèmes et marchés financiers, qui a surpris tout le monde malgré les symptômes de régression économique qui s'étaient déjà manifestés.

Le président Bert constate que la perte de confiance a entraîné une diminution de la consommation nationale et internationale, la crise se répercutant directement sur les entreprises. Puisque des mesures drastiques de réduction des coûts ont entraîné un ralentissement de l'activité et des licenciements en masse dans les grandes entreprises, avec les mêmes répercussions pour leurs partenaires commerciaux ou leurs fournisseurs, Monsieur Bert constate qu'assurer la pérennité des clients-entreprises devient un véritable défi pour nos professionnels, sans compter le risque inhérent au fait que le recouvrement des honoraires est retardé par le manque de liquidité des entreprises.



Le président André Bert

L'orateur rappelle qu'une commission paritaire 336 a été créée pour les professions libérales, dans laquelle les trois instituts des professions du chiffre ont deux représentants directs, l'un de l'UCM, via l'UNPLIB, et l'autre de l'UNIZO, via la FVIB, et que cette commission regroupe quelque 80 000 travailleurs, parmi lesquels le groupe des salariés des professions du chiffre est le plus important.

Dans ce cadre, Monsieur Bert estime utile que l'Institut puisse établir, à partir des données que ses membres lui fourniront via l'enquête transmise entre-temps, le nombre d'emplois créés par nos titulaires professionnels externes. Le président saisit l'occasion pour insister une nouvelle fois sur l'importance que la participation des membres à l'enquête revêt pour l'Institut.

Plus l'Institut présente ses titulaires professionnels comme les experts par excellence pour conseiller les entreprises, plus la mission de contrôle de l'Institut revêt de l'importance : concrètement, Monsieur Bert évoque la demande formulée par l'Institut pour que la responsabilité professionnelle des experts-comptables et conseils fiscaux externes soit limitée conformément au droit commun, leurs missions légales particulières, sur lesquelles un contrôle spécifique est déjà exercé, la demande de l'Institut d'obtenir certains accès ou encore de réserver certaines missions à ses titulaires professionnels. L'orateur souligne que, même à propos de la nouvelle norme en matière de formation permanente, le Conseil supérieur des professions économiques a argué que pour être tout à fait conforme à la réglementation internationale, à savoir la réglementation de l'IFAC, un contrôle systématique devait ici aussi être instauré.

Monsieur Bert met ensuite en exergue la décision prise l'an dernier par le Conseil de l'Institut de procéder à l'introduction d'un contrôle de qualité systématique pour les membres externes, décision en vertu de laquelle ces derniers doivent bénéficier d'une assistance et d'un accompagnement suffisants pour être à même d'adapter leur organisation et leurs méthodes de travail, et de répondre ainsi aux exigences du contrôle de qualité. Il énumère les principaux instruments destinés aux membres qui, dans ce cadre, ont été développés sous l'impulsion du Conseil, à savoir : la lettre de mission, le dossier permanent et la nouvelle norme en matière de formation permanente, lesquels ont été présentés lors de la récente rencontre avec les membres dans les différentes provinces et figurent également sur le site Internet renouvelé de l'Institut. En outre, un manuel intitulé *Or-*

ganisation et procédure est actuellement rédigé dans le cadre de cette mission d'assistance et d'accompagnement.

Quant à l'organisation du contrôle, pour laquelle l'Institut pourra compter sur l'expérience des confrères français et néerlandais, le président précise qu'elle sera élaborée parallèlement à ces activités et donnera lieu à la rédaction d'un manuel *Contrôle*, ainsi qu'à la constitution d'une réserve de confrères chargés du contrôle. Ensuite, l'Institut proposera aux confrères de se soumettre volontairement au contrôle et, après analyse des résultats, procédera à un contrôle systématique périodique.

Monsieur Bert aborde ensuite la problématique de la simplification administrative. La proposition de la Commission européenne de parvenir à une réduction des coûts par le biais d'une simplification dans le domaine de la comptabilité et des comptes annuels ayant généré de multiples controverses, une plateforme a été constituée à l'initiative des trois instituts ; après que des représentants des organisations concernées y eurent échangé leurs points de vue, elle a abouti à une table ronde, où diverses propositions concrètes ont été formulées et transmises par les instituts aux autorités. Le président rappelle que la suppression de l'obligation de déposer des comptes annuels aurait renvoyé à l'époque où aucune information générale n'était disponible sur la situation des entreprises. Les propositions de la Commission européenne ayant été rejetées, le président Bert précise que l'on tente à présent de réaliser la réduction des coûts par simplification administrative via d'autres canaux et que l'Institut reste impliqué dans la concertation, dont se charge désormais la Commission des normes comptables.

L'Institut participe aussi au groupe de travail sur les applications électroniques du SPF Finances. Monsieur Bert constate que l'avantage de celles-ci profite surtout à l'Administration et que la mise en œuvre d'une application électronique durcit aussi les délais d'introduction de certains documents. Après avoir ajouté que l'Institut était intervenu récemment pour que le délai d'introduction des fiches soit prolongé, l'orateur rappelle la volonté de l'Institut d'œuvrer pour que la prestation de services des membres bénéficie des avancées réalisées, cette volonté se traduisant sous l'appellation de mandat unique, lequel peut adopter différentes formes :

- un seul mandat pour représenter les clients auprès de tous les services des Finances et, par extension, auprès d'autres pouvoirs publics, même régionaux ;

- un accès uniforme à toutes les applications électroniques des déclarations ;
- un accès à certaines bases de données, ce qui permet de collecter des informations pour consulter la situation fiscale des clients.

L'Institut souhaite engager des discussions avec les autorités pour obtenir une promesse d'accès, après quoi les aspects techniques et de sécurisation pourront être assurés.

Le président Bert attire l'attention des membres présents sur l'une des priorités que le Conseil s'est fixées, à savoir la communication avec les membres, et sur deux initiatives qu'il a prises dans ce dessein : d'une part, le renouvellement complet du site Internet, que les membres devraient consulter au moins une fois par jour, et, d'autre part, les rencontres qui ont été organisées dans les différentes provinces, qui ont permis de porter directement le message de l'Institut à 2 800 membres et stagiaires, un véritable succès, pour lequel Monsieur Bert remercie encore les participants.

L'orateur rend hommage aux personnes qui, au sein de l'Institut, s'investissent pour la profession et pour les membres : d'abord les membres du Conseil, avec une mention particulière pour la vice-présidente et les deux secrétaires du comité exécutif, ensuite la direction de l'Institut et ses nombreux collaborateurs, enfin les nombreux confrères qui s'engagent bénévolement, en participant à des commissions ou à des groupes de travail.

Le dernier point qu'aborde le président concerne l'immeuble de l'Institut. En effet, sur proposition de l'IRE, qui va quitter ses bâtiments actuels, le Conseil de l'IEC a décidé de chercher un site commun, qui permettrait une synergie entre certains services. Le Conseil de l'IPCF ayant récemment décidé de se joindre au projet, il y a donc une chance que, dans un avenir proche, les trois instituts des professions du chiffre aient leur siège au même endroit.

Pour conclure, le président Bert souhaite évoquer la date du 21 février 2010, date à laquelle l'Institut fêtera ses 25 ans.

Allocution de Madame Micheline Claes, vice-présidente

Mme Claes, vice-présidente, évoque quelques autres événements auxquels les membres de l'Institut ont participé.

1. La séance d'information destinée aux maîtres de stage du 16 février 2008

Mme Claes met l'accent sur cette séance d'information, organisée pour la première fois depuis sa création par l'IEC – à l'initiative de son président – et à laquelle plus de 150 maîtres de stage avaient répondu « présent ». L'objectif de cet événement était double : d'une part, être à l'écoute des maîtres de stage et de leurs préoccupations ou interrogations afin d'apporter des réponses concrètes et, d'autre part, fournir un maximum d'informations sur le déroulement du stage et les dernières évolutions en la matière. Mme Claes énumère les principales questions qu'en tant que vice-présidente et membre de la Commission de stage, elle a abordées à cette occasion.

2. L'après-midi d'étude « L'expert-comptable et le conseil fiscal au sein de l'entreprise » du 5 décembre 2008

Cette après-midi d'étude a été organisée grâce au soutien de la Commission des experts-comptables et conseils fiscaux internes. Quelque 150 membres y ont pris part, dont 60 % de membres internes. Le président de l'Institut, André Bert, y a développé une série de points importants, comme la préparation d'une enquête auprès des membres visant à obtenir une meilleure appréhension de la plus-value de notre profession, la possibilité d'accéder en ligne à des informations financières et commerciales très détaillées via Companyweb, et l'annonce d'une tournée d'information, début 2009, passant dans les différentes provinces.

Monsieur Robert Moreaux, président de la Commission des experts-comptables et conseils fiscaux internes, y explique en détail l'importance du rôle de l'expert-comptable interne dans la vie de l'entreprise et pour le secteur public.

Les thèmes suivants ont ensuite été abordés :

- « Ce qu'*Enterprise Resource Planning* peut signifier pour votre entreprise », par Monsieur Ludo Goubert (Financial Controller NATO CIS Services Agency) ;

- « Consolidation », par Monsieur Alexis Palm (Audit Partner KPMG) ;
- « *Salary split* », par Monsieur Nicolas de Limbourg (Tax Partner PriceWaterhouseCoopers).

3. Les publications de l'Institut

3.1. *Accountancy & Tax*

En 2008, la revue trimestrielle de l'Institut s'est une fois de plus intéressée de près à l'exercice de la profession, ainsi qu'à d'autres questions issues de la pratique fiscale et comptable. Les différentes rubriques proposent un contenu varié : profession – fiscalité – droit des sociétés – droit comptable – *e-accounting* – interviews – l'IEC en bref – littérature professionnelle... Les numéros d'*Accountancy & Tax* et leurs annexes peuvent être consultés en ligne sur le site de l'IEC (www.iec-iab.be).

3.2. *Tax Audit & Accountancy*

Une publication commune des trois instituts, avec quatre numéros parus en 2008 (numéros 13 à 16) et, dans chacun de ces numéros, les nouvelles institutionnelles, les dernières informations de l'IASB et des articles dédiés à la pratique professionnelle.

3.3. *Vademecum de l'expert-comptable et du conseil fiscal : Wetgeving – Législation*

Le *Vademecum* publié en 2004 a été remanié en profondeur. Après le volume consacré aux mandats spéciaux publié en 2007, une autre partie a été éditée en 2008 et reprend les principaux textes de loi concernant l'Institut et les professions d'expert-comptable et de conseil fiscal : la législation de base, la législation relative à l'octroi et au retrait de la qualité d'expert-comptable et de conseil fiscal, la réglementation déontologique et la réglementation relative à la surveillance et au contrôle de l'exercice de la profession. Cette partie rassemble également les articles de loi pertinents qui décrivent les missions de l'expert-comptable et du conseil fiscal. Il s'agit d'une édition bilingue.

3.4. *Guide pratique de l'impôt des sociétés 2008*

Cette publication, parue aux éditions Edipro, sous le contrôle de l'IEC, a été distribuée gracieusement à tous les membres et stagiaires de l'IEC.

3.5. *Syllabus de l'après-midi d'étude du 5 décembre 2008 consacrée à l'expert-comptable et au conseil fiscal au sein de l'entreprise*

4. Le nouveau site Internet : www.iec-iab.be

En 2008, le site Internet de l'IEC a fait l'objet d'une réflexion intense. Désormais, le site est construit autour de trois rubriques essentielles :

1. « Faire appel à un expert-comptable ou un conseil fiscal » : la plateforme d'entreprise, qui apporte une réponse détaillée aux questions de l'entrepreneur et met à cet égard toute une série d'instruments pratiques à sa disposition, tout en attirant son attention sur certains points fondamentaux.
2. « La profession vous tente ? » : la plateforme professionnelle, qui s'adresse aux jeunes et, de façon plus générale, à tous ceux que la profession intéresse. Ce volet comprend les conditions d'accès et d'exercice, d'une part, et toutes les modalités du stage, d'autre part, présentées sur une ligne du temps.
3. « Membres et stagiaires » : l'extranet ou espace sécurisé réservé aux membres de l'IEC, conçu comme une plateforme d'information et d'échanges, avec des outils et des documents classés par thème pour une utilisation pratique.

D'autre part, le site d'information « IEC-info » a été intégré dans le nouveau site, de sorte que l'actualité et les articles peuvent désormais être consultés sur l'extranet du site www.iec-iab.be, sous les titres « 41, rue de Livourne », « Au cœur de l'actualité » et « Parole d'experts ». Les articles les plus importants des archives de l'ancien site Internet ont également été repris sur le nouvel extranet.

Toutes les publications de l'IEC – revues, ouvrages, séminaires – sont désormais accessibles sur l'extranet, sous la rubrique « Publications ». Les syllabi des séminaires destinés aux stagiaires s'y trouvent également et sont accessibles via le calendrier des séminaires.

Rapport financier

Madame Christine Cloquet, secrétaire-trésorière, rend compte de la situation financière de l'Institut et commente les états financiers transmis aux membres.

Rapport des commissaires

Madame Maria-Theresia Smet-Van Meerbeeck et Madame Denise Veranneman, commissaires, ont fait rapport sur les comptes de l'année écoulée. En conclusion de leur rapport de commissaires, mandat qu'elles ont pu exercer dans un esprit de collaboration avec le Conseil et les services de l'Institut, en toute liberté et indépendance, elles ont pu confirmer que les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2008, dont le total du bilan s'élève à 2 592 485,32 euros et dont le compte de résultats se solde par un *boni* de l'exercice de 25 644,88 euros, sont exacts et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux, et que la comptabilité respecte les règles comptables légales, telles qu'elles sont appliquées en Belgique.

Présentation du budget 2009

Monsieur Jos De Blay, secrétaire, présente ensuite le budget 2009. Le montant des cotisations pour les personnes

physiques et les sociétés est indexé de 7 % et la taxe obligatoire à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) est portée à 14,68 euros.

Questions d'un membre

Monsieur Émile Van Keerberghen, expert-comptable n° 675 1ABN 45, intervient pour poser des questions aux membres du Bureau sur certains postes du budget. M. Jos De Blay, secrétaire néerlandophone, lui fournit toutes les explications utiles et reçoit l'approbation de l'assemblée générale des membres.

Les membres de l'assemblée générale approuvent unanimement les comptes annuels 2008 et le budget 2009, ainsi que le montant indexé de 7 % des cotisations 2009.

À l'unanimité, les membres de l'assemblée générale donnent décharge aux membres du Conseil et au trésorier.

CATÉGORIES	COTISATIONS
1) Personnes physiques membres internes	359,95
Une réduction de 50 % est accordée aux :	
a) nouveaux membres internes agréés en 2009, 2008, 2007, après accomplissement d'un stage de 3 ans	179,97
b) membres internes pensionnés	179,97
2) Personnes physiques membres externes (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de traitement des informations financières, de 14,68 EUR)	554,50
Une réduction de 50 % est accordée aux :	
a) nouveaux membres externes agréés en 2009, 2008, 2007, après accomplissement d'un stage de 3 ans (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de traitement des informations financières, de 14,68 EUR)	284,60
b) membres externes pensionnés (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de traitement des informations financières, de 14,68 EUR)	284,60
3) Sociétés professionnelles	
– unipersonnelles	205,65
– autres	514,15
4) Stagiaires (frais administratifs)	118,00
5) Stagiaires (droit d'inscription)	134,00



Remise des prix aux lauréats de la Fondation CNECB

Résultats de l'élection d'un commissaire néerlandophone

Pour le mandat de commissaire effectif néerlandophone, Monsieur Hugo Dooms, expert-comptable et conseil fiscal, est élu avec 244 voix.

Résultats de l'élection d'un commissaire effectif francophone

Pour le mandat de commissaire effectif francophone, Madame Joëlle Van Hecke, expert-comptable et conseil fiscal, est élue avec 230 voix.

Désignation d'un commissaire suppléant francophone

L'assemblée générale des membres désigne Madame Denise Veranneman, expert-comptable et conseil fiscal, pour la fonction de commissaire francophone suppléant.

Remise des prix de la Fondation du CNECB

Monsieur Robert Moreaux, président de la Fondation du CNECB, et Monsieur René Houdmont, vice-président, remettent les prix de la Fondation aux stagiaires experts-comptables et/ou conseils fiscaux ayant rédigé les meilleurs mémoires de fin d'études.

Récapitulatif des décisions prises par l'assemblée générale

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

- élection de deux nouveaux commissaires effectifs, un francophone et un néerlandophone, et désignation d'un nouveau commissaire francophone suppléant ;
- approbation des comptes de l'exercice écoulé ;
- approbation du budget pour 2009, le montant des cotisations pour les personnes physiques et les sociétés étant indexé de 7 % et la taxe obligatoire à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) étant portée à 14,68 euros ;
- décharge pour les membres du Conseil, le trésorier et les commissaires.

Partie académique

Le président André Bert a accueilli Monsieur Koen Geens, professeur à la KULeuven et avocat associé fondateur d'Eubelius, lors de la partie académique de l'assemblée générale. Koen Geens a, d'une part, commenté la crise économique et financière actuelle et ses causes et, d'autre part, formulé un certain nombre de recommandations.

Koen Geens a affirmé que la solution à la crise financière était avant tout une question de confiance. À cet égard, une tâche importante incombe à l'Union européenne, même si celle-ci ne semble pas en être suffisamment consciente. La prévention est capitale pour éviter de telles crises. Après avoir passé en revue les différents facteurs qui ont conduit à la crise, Koen Geens a commenté les recommandations formulées par la Commission de Larosière dans un rapport. En conclusion, il a vivement recommandé aux participants de poursuivre leurs activités, certes en respectant certaines mesures de prévention. ●